



SECTION  
DE LA  
MARNE



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

10 septembre 2020

## Audio-Conférence Marne du 7 septembre 2020

**A**udio-conférence de rentrée (10<sup>e</sup> depuis le début de la crise en mars) en présence du Directeur, de l'équipe de Direction et des Organisations Syndicales où a été évoquée les sujets d'hygiène, de sécurité, de télétravail...

Le taux d'incidence, dans la Marne, est de 30 à 35 cas pour 100 000 habitants (5 début juillet).

### Hygiène/sécurité

#### ► Protocole sanitaire

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, un protocole national, relayé par la Direction, a été mis en application dans les locaux professionnels.

#### ► Masques

Le port du masque devient obligatoire sur tous les sites du département sauf dans les bureaux individuels avec 1 seul agent.

Dérogation possible pour les agents « vulnérables » munis d'un certificat médical avec possibilité d'adaptation du poste de télétravail en fonction de l'environnement, des agents côtoyés.

**Si refus du port du masque, l'agent s'expose à des sanctions disciplinaires.**

Chaque agent a été doté de 4 masques en tissus (dotation de la DGFIP).

Une commande est en attente de masques en tissus (dotation interministérielle par la Préfecture).

A ce stade, aucun masque FFP2 n'est prévu : le protocole ne le prévoit pas.

Au sujet des masques transparents, devis en cours pour possibilité d'équiper les agents d'accueil et peut-être les agents malentendants.

#### ► Ménage

Globalement, il est constaté une dégradation de la situation. Pour information, le marché national se traduit en prestations à effectuer et pas en nombre d'heures. Ainsi, ONET, le prestataire, veut encore réduire ces heures.

La Direction est en contact régulier avec ONET. Il est envisagé de faire appel à des intervenants locaux pour compléter le dispositif de ménage.

**FO-DGFIP** est intervenu sur la situation du site d'Epernay où il n'y a plus de ménage le mercredi : pas d'explications à ce stade !!!

***A quand le retour d'un personnel dépendant uniquement de notre administration (comme les BERKANI auparavant) ?***

#### ► Plexiglas

L'installation n'exonère pas l'agent de porter un masque.

Une livraison spécifique de plexiglas allant jusqu'au sol est en cours de livraison.



**PLUS FORTS  
ENSEMBLE**

### Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne  
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39  
Mail : [fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

### ► Stock : gel, lingettes...

Le stock est toujours reconstitué en permanence.

En cas de manquement dans un service, la procédure est la suivante : chaque agent doit effectuer une demande auprès de son chef de service qui prendra contact avec la BIL et le gestionnaire de site.

En cas de soucis d'approvisionnement, n'hésitez pas à prendre contact avec **FO-DGFIP** ([fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr)) qui relayera votre demande.

### ► Fontaine à eau

Après avis des médecins de prévention, l'utilisation est possible sauf en cas d'accès pour le public (Reims au RDC).

### ► Pause-café

Possible tout en maintenant les gestes barrières (distanciation de 1 mètre minimum...)

## Télétravail

Le retour de la plupart des agents en présentiel a été effectué avec toujours la possibilité de télétravailler jusqu'à 3 jours/semaine.

A ce stade, la Direction recense, par service, les demandes d'agents (anciennes et nouvelles) et le matériel distribué depuis le début de la crise (PC et téléphones utilisés ou stockés dans les services).

Un point plus précis devrait être effectué fin septembre par la Direction (nombre de nouvelles demandes de conventions...).

A terme, 60 % des agents seront équipés de matériel de télétravail.



Suivant la mission (contact avec les usagers, les collègues), un agent pourrait être équipé d'un téléphone portable.

### ► Garde d'enfants

En cas de fermeture de classe, l'agent peut demander à télétravailler ou à prendre des congés/RTT.

**ATTENTION**  
plus d'ASA « garde d'enfants »

### ► Personnes vulnérables

Le télétravail est possible pour un agent « vulnérable » à temps complet suivant avis médical ou bien adaptation du poste de travail (visière en plus du masque...), pour un agent vivant avec une personne « vulnérable ».

A titre exceptionnel, des ASA dérogatoires sont possibles suivant recommandations médicales.

## InFOs Diverses

### ► Accueil

Pas de retour d'ouverture à un accueil classique. Il est appliqué le régime adapté depuis le début de l'été.

Un affichage sur certains sites, plus lisible pour les usagers, va être revu.

Un projet d'accueil uniquement en RDC à la Cité Tirlet est en cours pour toutes les administrations.

Une petite dotation de masques à destination des usagers ayant oublié leur masque est prévue sur les sites.

### ► Suspicion de cas COVID

En cas de symptômes ou de suspicions (fièvre...), l'agent ne vient pas en présentiel, contacte son chef de service et voit son médecin traitant.

### ► Autorisations Spéciales d'Absence (ASA)

Toujours possibles mais seulement lorsque le télétravail n'est pas possible et dans les conditions restrictives fixées par le décret n° 2020-1098 du 29 août 2020.

## Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne  
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39  
Mail : [fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>